

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 28 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, Maire, en suite de convocation du 21 février 2025.

Etaient présents :

Mesdames : BARIL Joëlle, CAPET Lucile, , FALIGANT Delphine, HABOURDIN Cindy, LEDOUX Gaëlle, MICHEL Sophie, RENSY Roseline.

Messieurs : DELSERT Jean-Marc, FACHE Pierre, HAINAUT Pascal, RAMARD David, SNAET Guillaume, VERSCHUEREN Gilles.

Dont pouvoir :

Madame Virginie ROUZE à Madame Gaëlle LEDOUX
Madame Valérie SADOWSKI à Delphine FALIGANT
Monsieur Maxime GALLET à Monsieur Guillaume SNAET

Monsieur Guillaume SNAET est élu Secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 5 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

LE PROJET D'AMENAGEMENT AUTOUR DU COMPLEXE SPORTIF CLAUDE POTIER

Rappel : en séance du 14 juin 2024, le Conseil Municipal a décidé d'aménager un lotissement aux abords du Complexe Sportif Claude Potier.

Monsieur Henri TESSON, Architecte paysager à DOUAI présente un projet d'aménagement de la zone.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Relier les rues entre elles
- Réaliser 20 parcelles libres de constructeur d'environ 550m² pour répondre aux familles qui désirent habiter à Cuinchy
- Aménager des liaisons piétonnes sécurisées entre les résidences, l'école et les équipements
- Amener une population jeune pour préserver les écoles
- Aménager un espace vert autour du complexe sportif

A l'issue de cette présentation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier la maîtrise d'œuvre de ce projet au cabinet TESSON.

LES ACCUEILS DE LOISIRS 2025

ALSH DE PRINTEMPS :

- L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement fonctionnera du lundi 7 au vendredi 11 avril inclus et accueillera 80 enfants de 3 à 14 ans
 - Madame Laurie DE SAINT ESTEBAN en assurera la direction
 - 10 postes d'animateurs titulaires et 1 poste d'animateur stagiaire doivent être créés.
- Adopté à l'unanimité.

ALSH DE JUILLET :

- L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement fonctionnera du lundi 7 juillet au vendredi 1^{er} août inclus et accueillera 150 enfants de 3 à 14 ans.

-Madame Laurie DE SAINT ESTEBAN en assurera la direction.

-1 poste de directeur adjoint, 1 poste d'animateur surveillant de baignade, 13 postes d'animateurs titulaires et 3 postes d'animateurs stagiaires doivent être créés.

Adopté à l'unanimité.

Le nombre de postes sera adapté en fonction des effectifs (17 encadrants maximum).

TARIFS 2025:

Il est proposé de revaloriser les tarifs de 3% et ainsi de fixer les tarifs suivants:

Tarifs Cuinchynois Accueil de loisirs + cantine			
	Quotient familial De 0 à 617	Quotient familial De 618 à 999	Quotient familial 1 000 et plus
CAF	3,40€	0€	0€
Famille	5,35€	8,75€	9€

Tarifs Extérieurs Accueil de loisirs + cantine			
	Quotient familial De 0 à 617	Quotient familial De 618 à 999	Quotient familial 1 000 et plus
CAF	3,40€	0€	0€
Famille	9,40€	12,80€	13,20€

Tarifs Cuinchynois Accueil de loisirs + cantine + camping			
	Quotient familial De 0 à 617	Quotient familial De 618 à 999	Quotient familial 1 000 et plus
CAF	3,40€	0€	0€
Famille	11,10€	14,50€	14,85€

Tarifs Extérieurs Accueil de loisirs + cantine + camping			
	Quotient familial De 0 à 617	Quotient familial De 618 à 999	Quotient familial 1 000 et plus
CAF	3,40€	0€	0€
Famille	15,15€	18,55€	19€

Pour rappel, le tarif cuinchynois est appliqué aux enfants habitants la commune ou inscrits dans ses écoles.

Adopté à l'unanimité.

LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RENOUELEMENT DOCUMENTAIRE DE LA BIBLIOTHEQUE AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS

Il est proposé de déposer une demande de subvention auprès de l'agglo au titre du fonds de concours «renouvellement documentaires » pour la bibliothèque.

Le budget renouvellement documentaire est de 3 200€ TTC.

Une subvention représentant 50% du reste à charge de la commune pourrait être sollicitée (après déduction de la subvention départementale).

Adopté à l'unanimité.

LES DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE SITE SCOLAIRE

Ce projet est estimé à 21 679,30€ TTC (20 186€ installation + 1 493,30€ d'étude)

Il est proposé de solliciter les subventions suivantes :

- une subvention départementale au titre du FARDA d'un montant de 3 663€ (20% de 18 314,57€HT)
- une subvention de l'état au titre du fonds vert d'un montant de 3 663€ (20% de 18 314,57€HT).

Adopté à l'unanimité.

LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFECTION DES TROTTOIRS RUE J.JAURES

Les travaux sont estimés à 73 079,88€ TTC (60 899,90€ HT).

Il est proposé de solliciter une subvention au titre des amendes de police d'un montant de 24 359,96€ (40%).

Adopté à l'unanimité.

L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE L'ANNEE 2024

Le Conseil communautaire a décidé de substituer la DSC par un abondement de l'attribution de compensation de chaque Commune.

Les Conseils Municipaux doivent se prononcer sur le montant de l'attribution de compensation 2024.

Adopté à l'unanimité.

LE CENTRE DE GESTION ET LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE (MPO)

A compter du 1er janvier 2025, la MPO pourra être une mission confiée au centre de gestion pour 400€ par dossier à condition de signer une convention d'adhésion.

La MPO est nécessaire pour certaines décisions administratives (refus de congés, de détachement, de mise en disponibilité, d'aménagement de poste...)

Le Conseil Municipal est invité à autoriser la signature de cette convention afin de pouvoir recourir à ce service en cas de besoin.

Adopté à l'unanimité.

LA DEMANDE DE SUBVENTION DU SOUVENIR FRANÇAIS

L'association Le souvenir Français sollicite une subvention. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lui octroyer une subvention d'un montant de 150€.

LES QUESTIONS DIVERSES

La suppression du soutien régional aux transports scolaires des lycéens

Malgré la mobilisation et les demandes de reconsidération des décisions, Artois Mobilités confirme la suppression du soutien régional aux transports scolaires des lycéens.

Le déploiement des nouvelles plaques de rues

Il est proposé de poursuivre le déploiement des QRcodes sur les plaques de rues qui permettent d'avoir accès aux biographies des personnes dont les rues portent le nom.

En 2024, les plaques des rues Roger Salengro et Emile Basly ont été changées.

En 2025, les plaques des rues Julien Clément et Marcel Cabiddu pourraient être changées et ainsi intégrer un Qrcode.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Les guinguettes de l'été

Face au succès rencontré l'été dernier, les guinguettes seront reconduites en 2025 du 10 juillet au 30 août.

Les responsables associatifs se réuniront mercredi 5 mars afin d'en définir les modalités.

Monsieur le Maire en profite pour informer le Conseil Municipal qu'il a reçu une personne qui souhaiterait ouvrir un café sur la Commune. Il devrait se renseigner pour acquérir un bien et étudier la faisabilité du projet.

En ce qui concerne la boulangerie, les choses tardent avec le propriétaire pour des raisons personnelles. Les démarches sont longues suite à la liquidation.

Pour autant, il évoque une ouverture en septembre.

Le Conseil Municipal attend l'évolution de ce dossier.

Les 100 ans de l'Harmonie Municipale

Dans le cadre de cet anniversaire, la Municipalité est sollicitée pour une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de financer une sono et des plateaux repas.

La pose de la première pierre de l'agrandissement et de la mise en accessibilité de la Mairie

Cet évènement aura lieu samedi 29 mars 2025 à 11h00.

Les invitations vont être prochainement envoyées.

Un article expliquant l'ensemble du projet sera rédigé dans le bulletin municipal.

Les remerciements de Monsieur José MOLLEDA

Monsieur le Maire donne lecture des remerciements de Monsieur José MOLLEDA suite à sa distinction de citoyen d'honneur de la Commune remise lors de la cérémonie des vœux.

Le Conseil Municipal est touché par ces remerciements.

- Madame Gaëlle LEDOUX s'inquiète de la maison non entretenue rue Voltaire. Le propriétaire a été contacté mais la situation est délicate. Il sera prochainement relancé.
- Monsieur Gilles VERSCHUEREN a rencontré un architecte qui prenait des mesures dans la salle des fêtes et souhaite en connaître la finalité. Effectivement, une étude sur un projet d'agrandissement est en cours pour le prochain mandat.

Séance levée à 20h30.

Le secrétaire de séance,


Guillaume SNAET